

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

**Secrétaire de séance :** Sandrine PASSEBON

**OBJET : Attribution complémentaire d'une subvention aux associations pour 2022**

Le Maire expose.

Le Maire rappelle que l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2022, pour la contribution à leurs frais de fonctionnement, a été votée par l'assemblée par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2022, selon les règles suivantes :

- Faire une demande (subvention plafonnée à la demande selon budget prévisionnel)
- Dossier préétabli complet
- Création d'une association : 130 €
- Nombre de licenciés : 2 € par adhérent - Minimum 80 €
- Nombre de jeunes : 50 € par tranche de 25 jeunes - Minimum 50 €
- APS : 50 € pour 1 cycle, 100 € à partir d'un deuxième
- Valorisation du patrimoine : 500 €.

**Deux associations échiréennes ont récemment transmis leur dossier complet.**

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le principe du versement de subventions aux associations, pour la contribution à leurs frais de fonctionnement ;**

➤ de se prononcer sur les propositions complémentaires faites ci-après pour l'année 2022 :

Associations	PROPOSITION subvention 2022
<b>Les Amis du château de Coudray-Salbart</b> (règle des adhérents + forfait valorisation du patrimoine)	<b>600 €</b>
<b>Basket Plaine &amp; Sèvre</b> (nouvelle association-crédation)	<b>130 €</b>

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.      2 5 OCT. 2022  
Reçu en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :    2 6 OCT. 2022